

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Le 4 novembre 2024, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 24 octobre 2024

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ; Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2^{ème} adjoint ; Maxime CABADY ; Jean-Louis CADILHAC .

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h02.

M. Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2024.
- Délibération : convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) 2022/2023 avec le SDE 82.
- Délibération : convention pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public avec le SDE 82.
- Délibération : Don des parcelles D1041 et D 1009 de Mme Gilliard.
- Délibération : Décision modificative pour alimenter les chapitres d'ordre 040 et 042 concernant les travaux en régie.
- Délibération : Taux horaire des travaux en régie
- Questions diverses.

Avant d'examiner ces questions, Mme le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la cession d'une parcelle d'un chemin rural au lieu-dit Bégayne.

A l'unanimité, le Conseil accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2024.

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2024 est adopté sans remarque.

Cession d'une parcelle d'un chemin rural au lieu-dit Bégayne

Mme le Maire présente un projet de délibération pour le déclassement et l'aliénation d'une portion enclavée d'un chemin rural au lieu-dit Bégayne au profit de Mme Alexandra Hubald

Elle met à disposition du Conseil le plan du lieu et de la surface à aliéner. Elle indique que la surface visée est d'une contenance approximative de 70m² et que son aliénation ne réduira pas les conditions de circulation sur le chemin.

La procédure d'aliénation doit être soumise réglementairement à une enquête publique.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de déclassement- aliénation de la surface visée et demande l'organisation d'une enquête publique sur le sujet avant de poursuivre la procédure de cession.

Délibération : convention de partenariat pour le transfert et la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) 2022/2023 avec le SDE 82.

Mme le Maire présente au Conseil une convention sur le transfert au profit du SDE82 des CEE obtenus sur les travaux des bâtiments communaux et sur l'éclairage public. Ce transfert, qui s'inscrit dans le cadre de la convention de mutualisation mise en place en 2012, permet de confier au SDE la gestion de la collecte des CEE, charge à lui d'en reverser 80% à la commune sous forme de subvention et d'allouer le surplus à des actions en matière de MDE-URE (Maitrise De l'Energie- Utilisation Rationnelle de l'Energie).

Le Conseil , à l'unanimité, décide d'approuver la convention présentée et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : convention pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public avec le SDE 82.

Mme le Maire présente au Conseil une convention à passer avec le SDE 82 pour le géoréférencement du réseau d'éclairage public de la commune. Le géoréférencement du réseau est une obligation réglementaire que le SDE peut mutualiser entre les communes qui l'acceptent.

Les conditions financières sont présentées au Conseil ; elles dépendent de la longueur du réseau ; le coût global de l'opération pour la commune est de l'ordre de 400€.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de confier au SDE82 la mise en place du géoréférencement du réseau d'éclairage public et autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération :Don des parcelle D1041 et D 1009 de Mme Gilliard.

Mme Gilliard se propose de faire don à la commune de deux parcelles lui appartenant situées en bord de Seye dans une perspective de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme Gilliard et autorise Mme le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : Décision modificative pour alimenter les chapitres d'ordre 040 et 042 concernant les travaux en régie.

Afin de mieux identifier et reconnaître les travaux d'investissement exécutés en régie par le personnel communal il convient d'ouvrir et d'alimenter les postes budgétaires dans lesquels ces travaux sont comptabilisés.

Il s'agit de reclassements comptables entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sans incidence sur le volume global du budget de l'année 2024.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le principe de la reconnaissance des travaux en régie dans des postes budgétaires et comptables dédiés et valide les montants budgétaires alloués à ces opérations.

Délibération : Taux horaire des travaux en régie

Suite à la délibération ci-dessus, le Conseil fixe le taux horaire des travaux en régie. Limité au cout direct du personnel affecté à ces travaux, ce taux horaire est fixé par le Conseil à 22,43€.

Questions diverses et échange de quelques informations

-Avis donné à la commune que le réseau téléphonique « cuivre » sera fermé le 31 janvier 2027.

-Parution d'un règlement mettant à jour les spécificités des ralentisseurs installés sur la voirie. Ce document sera transmis au maitre d'œuvre chargé des opérations de sécurisation en cours de réalisation.

La séance est levée à 19h15.